

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B018-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B018

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la maintenance et support technique des logiciels de gestion de bases de données Oracle (n°11M126)

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Egulles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_06

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Gérard Bramoullé
Co-rapporteur : Monique Slissa

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la maintenance et support technique des logiciels de gestion de bases de données Oracle (n°11M126)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA utilise de nombreux logiciels de gestion et de progiciels qui nécessitent des bases de données Oracle. De plus, la société ORACLE bénéficie de droits d'exclusivité sur la maintenance de ses progiciels. En conséquence, cette situation de monopole implique que soit passé un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article 35 II 8^{alinéa} du Code des marchés publics. L'objet de ce marché est d'assurer le fonctionnement continu du stockage et de l'organisation des données stockées des licences Oracle acquises, au moyen d'un contrat de maintenance et support technique auprès de la société Oracle

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son

représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 20 janvier 2012.

Economie du marché :

La présente consultation a pour objet la maintenance et le support technique des licences ORACLE® dont la CPA a acquis les droits d'utilisation.

Les licences ORACLE® sont sollicitées par les logiciels et progiciels utilisés par les directions métiers de la CPA tels que :

- Logiciel Astre RH de la société GFI Progiciels
- Logiciel Astre Finances de la société GFI Progiciels
- Logiciel SIG de la société ESRI

Il s'agit d'un marché à prix forfaitisés, révisables à la date anniversaire du contrat.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 19 février 2012.

A l'issue de la période initiale, il est renouvelable deux fois pour une période de 12 mois par reconduction tacite.

Estimation du marché : 41 883,51€ HT pour un an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité qui a été retenue au titre de l'article 35 II 8 du Code des marchés publics qui autorise à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence avec un opérateur économique déterminé en raison des droits d'exclusivité qu'il détient.

En raison de l'absence de mise en concurrence, il n'y a pas de critères de jugement des offres servant à sélectionner l'offre la mieux disante.

La négociation porte sur le prix et sur les modalités d'organisation des prestations ainsi que les clauses qui administrent le marché : résiliation, pénalités, confidentialité etc.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 janvier 2012 a décidé d'attribuer le marché n°11M126 à la société ORACLE pour un montant annuel de **41 884,10 HT**.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 35.II.8^{ème} alinéa ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 janvier 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M126 relatif à la « maintenance et supports techniques des logiciels de bases de données ORACLE » attribué à ORACLE pour un montant annuel de 41 884,10 HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, imputation budgétaire 6156.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la maintenance et support technique des logiciels de gestion de bases de données Oracle (n°11M126)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2012